

1. IDENTIFICATION

Nom du produit : **Badge (LPA N° 16164)**
 Nom chimique de la matière active : Bromoxynil : 2,6,-dibromo-4-cyanophenyl octanoate
 MCPA : 4-chloro-2-methylphenoxyacetic acid
 Fabricant/titulaire d'homologation : Makhteshim Agan of North America, Inc.
 4515, Falls of Neuse Road, bureau 300
 Raleigh (NC) 27609
 Téléphone : 919-256-9300
 Téléphone : 1-800-535-5053
 Pour les urgences mettant en cause un incendie, un déversement ou une fuite, appeler Infotrac :
 Pour les urgences médicales et les demandes de renseignements sur la santé et la sécurité, appeler Prosar : Téléphone : 1-877-250-9291

2. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

NOM COURANT	N° CAS	%	PEL DE L'OSHA	TLV DE L'ACGIH	AUTRE	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Bromoxynil (présent sous forme d'ester octanoate)	1689-99-2	31,38	S/O	S/O	S/O	S/O
MCPA (présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique)	29450-45-1	32,49	S/O	S/O	S/O	S/O
Hydrocarbures pétroliers aromatiques lourds qui contiennent :	64742-94-5	28,93	100 ppm 525 mg/m ³	S/O	S/O	S/O
Naphtalène (% du total)	91-20-3	2,89	10 ppm 50 mg/m ³	10 ppm 52 mg/m ³	S/O	NTP : 2* CIRC : 2B**

* Substances pouvant être raisonnablement prévues comme étant cancérogènes.

** L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES**PROPRIÉTÉS PHYSIQUES**

Apparence : Liquide brun

Odeur : Aromatique

SOMMAIRE D'URGENCE : AVERTISSEMENT. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer le contenant fermé hermétiquement à l'écart des semences, engrais, plantes et produits alimentaires. Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute autre région exposée de la peau. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. NE PAS contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ni le nettoyage de l'équipement. Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et autres sources d'eau.

EFFETS IMMÉDIATS :

Yeux : Provoque des rougeurs, des larmoiements. Les vapeurs et le brouillard peuvent provoquer une irritation.

Peau : Nocif en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation des rougeurs, une enflure.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut entraîner des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales, des faiblesses dans les bras et/ou les jambes, des étourdissements, une perte de coordination. L'aspiration du produit avalé ou vomi peut entraîner des complications pulmonaires graves.

Inhalation : Nocif en cas d'inhalation. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures, une toux, des sifflements, des nausées, des maux de tête, une dépression.

Effets chroniques ou retardés : Le contact prolongé peut provoquer une dermatite chronique, des troubles du développement. Le contact prolongé peut entraîner une atteinte hépatique, des lésions rénales, des dommages au système nerveux central, une anémie. Ce produit contient des matières que l'on considère probablement ou soupçonnées d'être cancérogènes pour les humains.

CONDITIONS MÉDICALES EXISTANTES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION : L'inhalation du produit peut aggraver des problèmes respiratoires chroniques existants, p. ex., asthme, emphysème ou bronchite. Le contact avec la peau peut aggraver une maladie cutanée existante.

VOIES PRIVILÉGIÉES D'ADMINISTRATION : Contact avec la peau et les yeux; inhalation.

4. PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS :

Éloigner la victime de la zone contaminée; enlever les vêtements contaminés. Garder la victime au chaud, confortable, au repos.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau et les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR : 63,0 °C

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : LII/LSI : S/O

MOYENS D'EXTINCTION : Conseillés (incendies de moindre importance) : agent chimique sec, dioxyde de carbone. Conseillés (incendie important) : mousse antialcool, mousse polymère. Déconseillés : eau (le feu pourrait se propager facilement comme liquide enflammé).

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : S/O

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Des vapeurs toxiques et corrosives sont libérées sous l'effet du feu. Les contenants peuvent exploser (à cause de l'augmentation de la pression) lorsqu'ils sont exposés à la chaleur extrême. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et revenir le long de la traînée de vapeurs.

TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Les pompiers doivent porter un équipement de secours complet et un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA. Tenir les personnes non

essentiels à l'écart, isoler la zone de danger et empêcher l'accès. Évacuer les résidents qui se trouvent sous le vent de l'incendie. Endiguer la zone de déversement pour empêcher le ruissellement et la contamination des sources d'eau. Éliminer plus tard l'eau utilisée pour maîtriser l'incendie.

Un médecin doit examiner immédiatement les personnes qui peuvent avoir été exposées à la fumée contaminée pour vérifier si elles manifestent des symptômes d'un empoisonnement. On ne doit pas confondre ces symptômes avec ceux de l'épuisement par la chaleur ou de l'inhalation de fumée. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau.

6. DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE : Endiguer le déversement à l'aide d'une matière absorbante ou imperméable telle que de la terre, du sable ou de l'argile. Empêcher la matière de s'infiltrer dans le système d'égouts public ou d'un cours d'eau. Si la matière est déversée sur le sol, on doit enlever la zone affectée jusqu'à une profondeur de un à deux pouces, puis la placer dans un contenant approprié en vue de son élimination. Nettoyer immédiatement les déversements de moindre importance; porter une protection personnelle appropriée. Absorber le déversement à l'aide d'une matière absorbante telle que la litière pour chat. À l'aide d'un balai, placer le déversement dans un contenant pour produits chimiques. Sceller et manipuler le contenant de manière approuvée. Tenir les déversements hors des cours d'eau et de l'approvisionnement en eau domestique. Endiguer le déversement pour empêcher de contaminer les sources d'eau locales. Prendre bien soin de ne pas contaminer l'équipement et les installations durant le nettoyage de l'équipement et l'élimination des déchets. Éliminer tous les déchets et les eaux de rinçage de la manière appropriée. Décontaminer les outils et l'équipement après le nettoyage.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION : Garder le contenant fermé entre chaque utilisation. Manipuler et ouvrir le contenant de manière à empêcher un déversement. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. En cas de gel, décongeler et mélanger le produit de nouveau avant de l'utiliser. Se laver soigneusement les mains et le visage avant de manger, boire, fumer, appliquer des cosmétiques ou utiliser les toilettes. Laver immédiatement la peau affectée pour enlever les éclaboussures accidentelles de la matière.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE : La présente formulation de BADGE HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE se solidifie à une température inférieure à -20 °C, mais redevient utilisable à une température supérieure à 0 °C. Les insecticides et les fongicides doivent être isolés des herbicides pour empêcher toute contamination croisée éventuelle.

TEMPÉRATURE D'ENTREPOSAGE (MIN/MAX) : Températures ambiantes normales.

8. MESURES DE RÉDUCTION DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE DU PRODUIT. POUR LES USAGES COMMERCIAUX ET AGRICOLES, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

PROTECTION DES YEUX : Des lunettes protectrices (p. ex., écran facial complet ou lunettes de sécurité).

PROTECTION DE LA PEAU : Une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures et un casque protecteur (pour l'exposition à la frondaison).

PROTECTION DES MAINS : Des gants résistant aux produits chimiques en nitrile.

EXIGENCES RESPIRATOIRES : Dans les endroits où la ventilation est inadéquate, un respirateur à cartouche filtrante approuvé par le NIOSH muni d'une cartouche qui élimine les vapeurs organiques et d'un pré-filtre approuvé pour les pesticides ou d'un appareil respiratoire autonome peut être requis lorsqu'on travaille avec ce produit.

MESURES D'INGÉNIERIE : Lorsque des mesures d'ingénierie sont exigées en raison des conditions d'utilisation ou d'un risque éventuel d'exposition excessive, on peut utiliser les techniques traditionnelles suivantes pour minimiser efficacement l'exposition des travailleurs : ventilation par aspiration à la source.

MESURES DE PROTECTION ADDITIONNELLES : Jeter les vêtements et autres matières absorbantes imbibés ou fortement contaminés avec le concentré du produit. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour laver les vêtements et l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les vêtements et l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR :

L'utilisateur doit :

- se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- enlever immédiatement les vêtements après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Le plus rapidement possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

DIRECTIVES D'EXPOSITION : Se reporter à la section 2.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Liquide brun

ODEUR : Aromatique

POINT D'ÉCLAIR : 63 °C

pH : 3,5 à 5,5

DENSITÉ : 1,11 g/mL

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

CONDITIONS À ÉVITER : Températures élevées; flamme nue; étincelles; électricité statique.

MATIÈRES À ÉVITER : Oxydants puissants; bases; acides minéraux.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Type de décomposition : thermique. bromure d'hydrogène; oxydes d'azote; oxydes de soufre; Oxydes de carbone.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

ÉTUDES SUR L'IRRITATION/LA TOXICITÉ AIGUË

DL ₅₀ aiguë orale (rat) :	600 à 2 000 mg/kg
DL ₅₀ aiguë cutanée (rat) :	> 5 000 mg/kg
CL ₅₀ aiguë inhalation (rat) :	4,8 mg/L (4-h)
Irritation oculaire (lapin) :	Non irritant.
Irritation cutanée (lapin) :	Non irritant.
Sensibilisation cutanée (cobaye) :	Sensibilisant cutané modéré

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe du produit, ni lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et autres sources d'eau.

ÉCOTOXICITÉ :

96 h CL₅₀ truite arc-en-ciel [mg/L] : 0,041 (bromoxynil octanoate); 56 à 560 (MCPA)

48 h CE₅₀ daphnia magna [mg/L] : 0,046 (bromoxynil octanoate); >190 (MCPA)

72 h CE₅₀ algue [mg/L] : 0,043 (bromoxynil octanoate); >392 (MCPA)

DL₅₀ oiseaux [mg/kg] : Colin de Virginie 170 (bromoxynil octanoate); 377 (MCPA)

DL₅₀ [µg/abeille] : Non toxique pour les abeilles

Persistence et dégradation (sol) : Le produit n'est pas persistant.

13. ÉLIMINATION**L'UTILISATEUR FINAL DOIT SE DÉPARTIR DE TOUT PRODUIT NON UTILISÉ SELON LES RECOMMANDATIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE.**

ÉLIMINATION DU PRODUIT : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : **ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. **ÉLIMINATION DU CONTENANT RÉUTILISABLE :** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

14. TRANSPORT**CLASSIFICATION PAR LE DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS (États-Unis) :**

Non vrac : Non réglementé

Vrac (> 5 L) : UN3082, substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (bromoxynil), 9, groupe d'emballage III, polluant marin

TRANSPORT INTERNATIONAL :

OMI (navire) : UN3082, substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (bromoxynil), 9, groupe d'emballage III, polluant marin

IATA (air) : Non réglementé.

15. RÉGLEMENTATION**RÉGLEMENTATION CANADIENNE :**

Ce produit a été répertorié selon les critères de risque du *Règlement sur les produits contrôlés*; la présente FS comporte tous les renseignements exigés par celui-ci.

LISTE DE DIVULGATION DES INGRÉDIENTS :

Naphtalène n° CAS 91-20-3 (2,89 %)

LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES :

Hydrocarbures pétroliers aromatiques lourds, n° CAS : 64742-94-5 (28,93 %)

LISTE EXTÉRIEURE DES SUBSTANCES :

Bromoxynil (présent sous forme d'ester octanoate) n° CAS : 1689-99-2 (31,38 %)

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE DES ÉTATS-UNIS :

RÉGLEMENTATION EN VERTU DU FIFRA : Tous les pesticides sont réglementés par la FIFRA (*Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act*). Ainsi, les règlements présentés ci-dessous ne s'appliquent que lorsque le produit est manipulé dans un contexte qui dépasse l'application et l'usage normal du pesticide, notamment : le flux de déchets venant des installations de fabrication ou de formulation, les déversements ou le mauvais usage des produits, et l'entreposage de quantités importantes de produits qui contiennent des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

CLASSIFICATION SARA TITLE III :

Section 302 : Sans objet

Section 311/312 : Danger aigu (immédiat) pour la santé
Danger retardé (chronique) pour la santé

FICHE SIGNALÉTIQUE

BADGE

Page 6 de 6

Incendie

Section 313 : Bromoxynil octanoate : n° CAS 1689-99-2 (30,37 %)

QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) EN VERTU DU CERCLA : Naphtalène RQ=100 lb

PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE : L'État de la Californie reconnaît que ce produit contient une matière (bromoxynil octanoate) considérée comme causant une toxicité pour le développement.

CLASSIFICATION RCRA : Selon la RCRA, l'utilisateur doit déterminer, au moment de l'élimination, si une matière contenant le produit ou un dérivé de celui-ci, doit être classée comme étant un déchet dangereux.

STATUT TSCA : Les ingrédients du présent produit figurent à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CLASSEMENT DES DANGERS	NFPA	SIMDUT	
SANTÉ :	2	2	0 PEU ÉLEVÉ
INFLAMMABILITÉ :	1	1	1 LÉGER
RÉACTIVITÉ :	0	0	2 MODÉRÉ
			3 ÉLEVÉ
			4 GRAVE

DATE DE LA FS : 6-5-09.

L'information contenue aux présentes est faite de bonne foi et jugée exacte, mais elle ne donne aucune garantie, explicite ou implicite. S'adresser à Makhteshim Agan pour en savoir davantage.